

Réunion Comité Social et Economique (CSE)

Le 04 juillet 2024 à 09h00

Au CEM

Présents :

Direction :

- Sandrine KRIEFF (SK) Directrice générale
- Stéphanie BERNADAS (SBe) Responsable ressources humaines

Elus :

- Nicolas WEYLAND, élu titulaire, secrétaire du CSE
- Elisabeth GALLEGO, élue titulaire
- Mathieu HORGUES, élu titulaire
- Florence ROUVRAIS, élue suppléante en remplacement de Freddy Marrier
- Séverine SARRAUTE, élue suppléante en remplacement de Laurent Demandes,
- Patrice SAINT AMON, élu suppléant, référent Harcèlement

Délégués syndicaux :

- Stéphane MOREAU, Délégué syndical CFE-CGC

Lieu : CEM

THEMES ABORDES	DELAIS	RESP POUR ACTION
<p>Ouverture de la séance 9h15</p> <p>1- <u>Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2024 :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">PV approuvé</p> <p style="padding-left: 40px;">Quelle est l'avancé du groupe de travail à propos de la viabilité ?</p> <p style="padding-left: 40px;">SK : La direction prend note et va relancer le groupe de travail.</p> <p>2- <u>Consultation obligatoire annuelle article L2312-25 du code du travail sur la situation économique et financière de l'entreprise :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Projection du rapport de 2023 par Sandrine Krieff : variations entre 2022 et</p>		

2023 : chiffre d'affaires + 2,11 %, résultat brut + 4,62 %. Les prestations re facturables ont augmentées de 47 %.

Informations disponibles dans la BDESE

Avis des élus : favorable

3- Information primes intéressement et participation « point sur le dispositif prévu en 2025 » :

Le processus est terminé aboutissant sur un accord signé de 2024 à 2027.
Projection par la direction de la répartition des primes.

Les accords sont disponibles sous Z:\RH\Accords EEA_groupe_CCN\Accords groupe Egis applicables EEA\Participation et Intéressement

Une communication simple sera faite dans les jours prochains à l'attention des salariés.

4- Projet d'internalisation de l'activité de nettoyage des aires de repos, recueil des avis et observations des élus :

Depuis la concession des aires aux sociétés privées : 4 ont été engagées et aucune n'était fiable. Le contrat de la société VIDIMUS a été dénoncé.

Présentation du déroulement de processus envisagé pour la saison estivale:

- Organisation en interne, par secteur (nord et sud)
- 4 intérimaires par secteur
- Objectif de la saison : picking et nettoyage des aires.

Persiste des interrogations sur l'inquiétude des agents à remplacer lors d'absences (conгés, maladie...)

Sandrine Krieff précise qu'en cas d'absences répétées la direction contactera des intérimaires.

L'objectif pour septembre est l'embauche de 4 CDI, 2 par secteur mais c'est un projet à valider en fonction de ce qui aura été observé cet été.

Si ces postes CDI sont ouverts, ils seront également proposés en interne en même temps qu'aux intérimaires.

Avis des élus : favorable avec vigilance sur les éventuels remplacements récurrent d'absences répétées : le travail ne doit pas retomber sur les agents viabilité.

5- Œuvres sociales « Noël 2024 » :

Mise à l'approbation du budget, des conditions et modalités :

Budget approuvé

- Budget jouet club 2 500 TTC.
- Location de salle : 60€
- Spectacle 2 500 € qui se déroulera à la salle de Solférino le 7 décembre 2024 de 14h à 18h30.

De nombreuses animations et surprises sont prévues pour cet événement ouvert à tout le personnel.

Budget total de ce Noël : 6 500€ TTC.

Chèque Cadhoc : 120€ par personne, dont le versement se fera courant novembre.

6- Questions des élus :

1) Pourquoi le fauchage a été maintenu le vendredi 21 Juin 2024 au CEI de Labouheyre alors qu'il a été annulé au centre d'exploitation de Castets ?

A Castets les équipes fauchage ont été mobilisées sur les dégâts de la chaussée du PR 136 en sens 1. Pas de vigilance niveau pluie pour annuler le chantier fauchage au secteur de Labouheyre.

En marge de ce sujet est évoqué le presque accident du 21 juin survenu à Romain Coelho et Olivier Ramillon. L'examen des faits et leur analyse a été faits le 27 juin par Thomas Bergerot, avec Cédric Dussaussy, Frédéric de San Nicolas, et les agents concernés.

L'arbre des causes a été projeté par Sandrine Krieff et 4 causes ont été identifiées.

Les représentants du personnel alertent sur la fatigue et le stress cumulés au sein de la viabilité et la non prise en compte des conditions météo dans le cas présent et dans l'arbre des causes.

Ils demandent à être invité systématiquement pour les analyses.

2) Est-ce qu'un salarié, sur son temps de travail, est couvert par la société alors qu'il a une contrainte physique l'obligeant à porter une attelle ?

Est-ce en accord avec la législation de conduire un véhicule de la société et de se déplacer sur le réseau ?

Sandrine Krieff indique que le salarié était prêt à reprendre après consultation de son médecin. Le risque de laisser cette personne d'astreinte était mesuré (toutes les options étudiées) et en cas de problème sur le terrain, l'intervention du N3 était possible.

La question est posée par les élus : est-il possible pour des agents ne pouvant conduire ou travailler de façon habituelle, d'être au centre et non en arrêt maladie. Ceci n'est pas envisageable, mais comme à chaque fois les réflexions sont faites sur le moment au cas par cas selon la situation rencontrée, et dans l'intérêt de tous (salarié, EEA,...)

3) La convention collective nous donne-t-elle droit à un complément de retraite ?

Pas de surcomplémentaire prévue dans la convention collective.

Pour précision : une retraite complémentaire au régime de base est obligatoire dans le système de retraite français actuel. Au-delà de ces deux composantes que sont le régime de base (CNAV Assurance Vieillesse) et le régime complémentaire (AGIRC-ARRCO), ni la convention collective des concessionnaires et exploitants d'autoroutes ni les dispositions applicables au groupe ne prévoit de complément de retraite lié à un contrat collectif de retraite supplémentaire.

Un contrat collectif impliquerait des cotisations supplémentaires pour l'ensemble des salariés d'une ou plusieurs catégories, et donc baisse de la rémunération nette, sans qu'ils puissent choisir.

Chaque salarié individuellement peut prévoir ou non son plan de retraite, incluant ou non un contrat de retraite surcomplémentaire individuel.

4) Comment faire pour que la journée de cohésion n'engendre pas de désorganisation du planning ?

La journée de cohésion implique du personnel avec des horaires décalés, il est difficile de ne pas désorganiser les services. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée, il est demandé aux managers de positionner un maximum de salarié sur ces journées.

Afin d'éviter des désagrément (modifications de planning problématique) des dates prévues bien en avance et espacées de 1 mois pourraient permettre d'organiser dans de meilleures conditions cette journée

5) Où en est la phase 2 concernant la viabilité ?

La réflexion reprendra en septembre 2024, avec la stabilisation des changements actuels.

6) Quel est l'avancement des travaux concernant le centre d'exploitation de Labouheyre ?

Un bureau d'études à fait la projection en 3D. Ce projet sera long et pour rappel, il est financé et géré par ATLANDES.

7) Présentation du budget à propos de l'arbre de Noël 2024

Cf : point d'ordre du jour n°5- œuvres sociales Noël 2024

QUESTIONS DIVERSES :

Concernant la protection de la société Aximum au sujet de la neutralisation VG et VM une analyse de risque est en cours et Thomas Bergerot rédigera un rapport.

Séance levée à 12h15